

# Nouveau Pacte Ferroviaire



**30 mars 2018**

**Droit de grève inscrit dans la Constitution et pressions inacceptables sur les Cadres et Agents de Maîtrise**

**L'UNSA-Ferroviaire intervient au plus haut niveau du GPF SNCF !**





**Monsieur Guillaume PEPY**  
Président du Directoire de l'EPIC SNCF  
Président Directeur Général EPIC SNCF Mobilités  
2, Place aux étoiles  
CS 70001  
**93633 – La Plaine Saint Denis Cedex**

Paris, le 26 mars 2018

Monsieur le Président,

La mise en œuvre des ordonnances « loi travail » et le débat relatif au « Nouveau Pacte Ferroviaire » sont de nature à inquiéter le corps social du GPF SNCF. En toute responsabilité, notre Organisation Syndicale, première organisation dans les collèges Maîtrise et Cadres, vous interpelle afin de permettre à ces agents d'exprimer leur mécontentement face à cette révolution sociale du ferroviaire.

Nous vous rappelons que le droit de grève est un droit à valeur constitutionnelle.

L'UNSA-Ferroviaire vous demande expressément de mettre fin aux pressions mises sur les agents d'encadrement pour leur permettre de s'exprimer librement.

Dans ce même esprit, nous considérons que les pressions réitérées de la Direction sur toute la ligne managériale et les agents, visant à faire remplacer les agents grévistes, sont totalement inacceptables. S'y ajoutent les risques et responsabilités associées en termes de sécurité pour des agents qui ne seraient pas à jour de leur visite médicale ou n'auraient pas bénéficié des informations ou formations dans les conditions requises.

Il vous appartient également de faire cesser la circulation constatée d'informations nominatives (mail, fichier excel) répertoriant les « volontaires » de l'info et/ou les agents avec habilitations sécurité en violation du Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles entré en application le 25 mai 2018.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.



**Roger DILLENSEGER**  
Secrétaire Général